

**RWE**



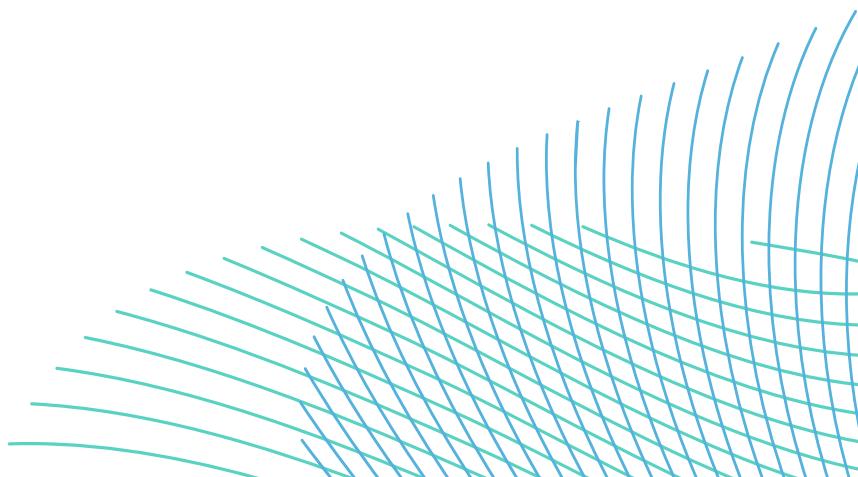
# **Projet agrivoltaïque De Beauvilliers**

**Commune d'Oucques-la-Nouvelle**

**Compte-rendu du comité de projet  
19 novembre 2025**

**Salle de l'Hôtel des Villes d'Oucques-la-Nouvelle**

**RWE Renouvelables  
France**



# Sommaire

Sommaire .....	2
Informations générales .....	3
Caractéristiques de la réunion .....	3
Objectif de la réunion .....	3
Synthèse des échanges .....	4
Annexe .....	7
La feuille d'émargement .....	7

# Informations générales

## Caractéristiques de la réunion

Le comité de projets s'est tenu le 19 novembre 2025 à la salle de l'Hôtel de Ville d'Oucques-la-Nouvelle à 14h. Etaient présents :

- **Les représentants de la commune d'Oucques-la-Nouvelle :**
  - Joël NAUDIN, Maire
  - Michel PERDEREAU, Maire adjoint
- **Le représentant d'une commune limitrophe :**
  - Philippe BELLANGER, 1<sup>er</sup> adjoint de Selommes
- **Les collaborateurs au projet**
  - Stéphane d'ORSO, propriétaire terrien ;
  - Victor GOUSSEAU, exploitant agricole
- **La société RWE**
  - Gabriel MESCHINO – chef de projet
  - Camille FORêt – chargée de concertation

## Objectif de la réunion

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie fait l'objet de la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie.

L'Article. R.211-5 du décret précédemment mentionné stipule : « *Le comité de projet assure une concertation préalable des parties prenantes [communes et EPCI dont elles sont membres, ainsi que représentants des communes limitrophes] sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.* »

# Synthèse des échanges

RWE fait une présentation complète du projet : les principales caractéristiques du projet agrivoltaïque de Beauvilliers, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, ses impacts potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire... Les élus présents ont interrompu la présentation dès qu'ils le souhaitaient afin de poser leurs questions. L'ensemble des échanges est synthétisé ci-dessous.

## Volet projet, chiffres clés et aménagements

Monsieur Perdereau demande quand RWE connaîtra le tarif de rachat de l'électricité produite par le parc agrivoltaïque de Beauvilliers. RWE répond que ce tarif sera connu quand le Permis de Construire sera autorisé, le projet candidatera aux appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), qui définira un tarif de rachat fixe pendant 20 ans.

Monsieur Naudin demande la taille des citerne demandées par le SDIS pour ce projet. RWE répond qu'il s'agit d'une seule citerne, de 60 m<sup>3</sup>.

RWE précise également qu'aucune clôture n'est prévue dans les aménagements du projet, fruit d'un accord trouvé entre le SDIS, les assurances de RWE, et la Chambre d'Agriculture.

Monsieur Perdereau demande si les chemins seront élargis pour accéder au projet. RWE répond que non, car les chemins existants mesurent déjà 6m de large. Ils seront remis en gravier. Monsieur Naudin précise que la convention d'utilisation des chemins communaux est en cours d'études par les élus d'Oucques-la-Nouvelle.

## Volet agricole

Monsieur Naudin demande des précisions sur les panneaux trackers qui sont envisagés. RWE qu'il s'agit de panneaux trackers installés sur une structure monopieu, espacés d'une inter-rangée de 17m (pieu à pieu).

Monsieur Bellanger interroge RWE sur la surface des panneaux. RWE répond qu'il s'agit de panneaux de 2,4m de longueur par 1,1m de largeur. La configuration des panneaux par deux permet d'attendre une longueur d'environ 4,8m.

## Volet paysage

RWE présente différents photomontages du projet. Le porteur de projet précise qu'une mesure de bourse aux arbres pourra être proposée chez les riverains directs qui le souhaitent, afin de planter des haies et arbres chez eux pour réduire la visibilité du parc depuis leur habitation.

Une mesure de recul des panneaux a été prise volontairement afin de ne pas encercler les maisons riveraines de panneaux.

Enfin, les postes de transformation sont assez remarquables sur un des photomontages présentés. Une demande a été faite au bureau d'études paysager de changer la couleur actuellement gris clair pour tirer vers un vert olive, afin de les rendre moins visibles dans le paysage actuel.

## Volet retombées locales

Monsieur d'Orso demande si les taxes payées par RWE (IFER, TFPB...) sont les mêmes pendant toute la durée d'exploitation du parc, peu importe la production, et si le tarif de rachat de l'électricité varie à l'issue du contrat avec la CRE. RWE répond que oui, ces taxes ne changent pas en fonction de la production du parc, ni en fonction du tarif de rachat. Ce sont des impôts à payer, pendant toute la durée de vie du parc. Une précision est apportée sur l'évolution de la valeur de l'IFER au bout des vingt premières années.

Monsieur Perdereau demande le taux de rentabilité du projet. RWE précise que la rentabilité d'un projet moyen est comprise entre 5 et 6% environ, mais que cela varie selon de nombreux facteurs.

## Volet raccordement

RWE présente les deux options envisagées actuellement pour le raccordement du projet : soit le poste source de Moisy, soit celui de Vendôme. Celui de Moisy semble cependant atteindre sa capacité maximum. Les participants demandent donc quand le raccordement final sera connu. RWE explique qu'il faut attendre d'avoir une autorisation de la demande de Permis de Construire avant de rentrer dans la file d'attente d'Enedis, qui décidera ensuite le trajet ainsi que le poste de raccordement final du projet. Les câbles seront insérés en accotement des routes et chemins communaux.

Enedis devra réaliser des conventions avec les communes concernées afin d'emprunter leurs voiries. RWE précise qu'il arrive qu'Enedis choisisse une même tranchée pour passer plusieurs câbles.

Monsieur Bellanger demande s'il s'agit d'Enedis ou de RTE. RWE répond que dans ce cas, c'est Enedis qui choisira le tracé et le raccordement. RTE s'occupe du réseau à plus haute tension, et est sollicité pour les projets de postes sources privés, développés par les entreprises d'énergies renouvelables quand elles le peuvent, et le jugent pertinents. Pour le projet de Beauvilliers, il est prévu de se raccorder à un poste public, géré par Enedis.

Monsieur Perdereau interroge RWE sur le coût dudit raccordement. RWE répond qu'il faut compter environ 3 millions d'euros pour ce projet. Une grosse partie de ce raccordement concerne la quote-part à verser qui dépend du nombre de MW installés.

## Volet instruction

Monsieur Naudin interroge RWE sur les prochaines étapes du projet. RWE répond qu'il reste quelques étapes avant la demande de Permis de construire, qui devrait être faite d'ici la fin de l'année 2025 :

- Un passage en pôle ENR début décembre avec la DDT41
- La permanence publique d'information à la salle de l'Hôtel de Ville le 10 décembre.

Une lettre d'information sera communiquée aux habitants d'Oucques-la-Nouvelle début décembre afin de les inviter à la permanence.

Il faudra compter ensuite environ 2 ans d'instruction du dossier par les services de l'Etat, avec une enquête publique prévue pour fin 2027.

## Actions à suivre

RWE s'engage à tenir au courant les élus de Oucques-la-Nouvelle du dépôt de Demande de Permis de Construire et de l'instruction du dossier.

RWE s'engage également à tenir les habitants de Oucques-la-Nouvelle informés de l'instruction du dossier.

RWE informera les élus et habitants d'Oucques-la-Nouvelle, ainsi que toutes les communes dans le périmètre de l'enquête publique, de la tenue de celle-ci et de ses modalités.

# Annexes

## La feuille d'émargement

